

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC



Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, MICHEL BELLEMARE, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, que lors de sa séance ordinaire du CINQUIÈME jour du mois d'OCTOBRE 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 606-2017

Ayant pour effet de décréter un emprunt n'excédant pas 223 287\$ pour des travaux d'amélioration à la station d'épuration des eaux usées.

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 3 mai 2018.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 31^e jour de MAI DEUX MILLE DIX-HUIT.


Michel Bellemare, B.Sc., MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier